

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absent : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 28

Date de convocation : 15 juillet 2022

SEANCE DU 21 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire — M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h42) – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire – M. QUENET Xavier pouvoir à M. MARIN Michel – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Absent : M. BLANC Romain.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

21- PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES D'ESTER EN JUSTICE

A- DECISION MUNICIPALE 11-2022 : DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE – REQUETE EN ANNULATION DE L'ARRETE MUNICIPAL DE RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le cabinet LLC Avocats & Associés, Espace Valtech – RN98 – 83160 La Valette-du-Var, a été chargé de représenter la Commune durant la procédure introduite par un administré devant le Tribunal administratif de Toulon et demandant l'annulation de l'arrêté municipal de retrait de permis de construire en date du 8 février 2022.

B- DECISION MUNICIPALE 12-2022 : DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE – OUTRAGE SUR PERSONNE CHARGEE D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Le cabinet LLC Avocats & Associés, Espace Valtech – RN98 – 83160 La Valette-du-Var, a été chargé de représenter la Commune dans le cadre de la plainte déposée avec constitution de partie civile pour outrage sur personne chargée d'une mission de service public.

C- DECISION MUNICIPALE 16-2022 : DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE – REQUETE EN REFERE EXPERTISE

Le cabinet LLC Avocats & Associés, Espace Valtech – RN98 – 83160 La Valette-du-Var, a été chargé de représenter la Commune dans le cadre de la requête en référé expertise introduite par la Commune devant le Tribunal administratif de Toulon et l'opposant à la société IVECO France.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 2020-21 du 15 juin 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire ;

PREND ACTE

- Des décisions municipales n° 11-2022, n° 12-2022 et n° 16-2022 d'ester en justice

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 22 juillet 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT